

Initiatives ministérielles

M. Monteith: Le député pourrait peut-être commenter. Il parle du nombre de producteurs de la Saskatchewan et d'ailleurs qui se sont prévalus des paiements anticipés. Pourrait-il commenter le fait que, l'année dernière, dans le Saskatchewan Wheat Pool, sur les 69 000 producteurs au total, 561 ont recouru au programme? Il a mentionné les apiculteurs de la Saskatchewan. Dans la Saskatchewan Beekeepers' Association, 56 des 350 producteurs s'en sont prévalus; et dans la Saskatchewan Vegetable Growers' Association, 8 des 150 producteurs l'ont fait.

Au plus, 4 p. 100 des producteurs canadiens ont eu recours aux avances de fonds. Je me demande si le député a des commentaires à faire à ce sujet.

M. Laporte: Le député met en doute le nombre de gens qui ont recours à la Loi sur les paiements anticipés, en insinuant qu'elle n'est pas utilisée et que les agriculteurs n'en veulent pas.

Je rappelle au député que dans l'Ouest, ces trois dernières années, nous avons souffert d'une terrible sécheresse et que les agriculteurs n'ont jamais produit le blé qui leur aurait permis d'avoir droit aux avances. Le nombre d'agriculteurs qui se sont prévalus des avances a beaucoup diminué à cause des maigres récoltes dans cette région et, de fait, ils attendent que le gouvernement mette sur pied un programme permanent d'aide aux victimes de la sécheresse. On attend toujours.

En 1985, le gouvernement a promis qu'un programme agricole permanent serait mis sur pied, mais où est ce programme? Je n'en sais rien, ni les agriculteurs de l'Ouest, d'ailleurs. Pourtant, le député peut continuer à dire que les agriculteurs ne veulent pas et n'utilisent pas ces avances de fonds. Lorsqu'ils ne récoltent rien, comment pourraient-ils avoir recours aux avances?

Je voudrais également signaler au député que les deux tiers des avances l'ont été versées en vertu de la Loi sur le paiement anticipé des récoltes et non en vertu de la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies. C'est un programme que réclament et utilisent par les exploitations familiales de tout le pays.

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, il peut sembler curieux qu'au cours d'un débat comme celui-ci, un député représentant une circonscription comme Scarborough-Ouest intervienne, mais je

pense que le ministre d'État pour l'Habitation voudra entendre ce que j'ai à dire sur cet important sujet.

À vrai dire, j'interviens cet après-midi parce que je me demande quel est l'objet désaccord à propos du projet de loi C-36, qui est une réplique du projet de loi C-32 de la dernière session.

Comme tous les Canadiens, les gens de Scarborough savent que l'état de notre nation dépend de l'état de notre industrie agricole, de nos exploitations agricoles et de nos cultivateurs. Par conséquent, sur quoi porte le désaccord au sujet de ce projet de loi?

Eh bien, je ne suis pas cultivateur, je suis avocat. Je commence donc mon analyse en examinant le projet de loi et je me rends bientôt compte dès l'article 3 d'un énorme problème. À l'article 3, je note que le ministre peut, et je cite:

...garantir le remboursement de l'avance qu'une association de producteurs s'apprête à consentir à un producteur avec l'argent qu'elle emprunte à cette fin à un prêteur, ainsi que l'intérêt afférent.

C'est l'amendement proposé. Voyons donc ce qui serait supprimé. Voici ce qu'on propose de supprimer:

...et, le cas échéant, il est tenu au paiement des intérêts prévus à l'alinéa 12(1)a).

Eh bien, c'est évident qu'une des conséquences du projet de loi sera de supprimer toute référence au prêt sans intérêt.

L'intention du législateur devient claire. Comme je ne suis pas agriculteur et qu'il n'y a pas de fermes dans ma circonscription, quelle est la prochaine étape de mon analyse de la situation? À mon sens, je devrais écouter les personnes directement concernées. J'ai donc commencé à recevoir et à lire des lettres.

Dans une lettre récente, l'Association des producteurs de maïs du Manitoba dit très clairement: «Nous tenons à vous dire que nous sommes contre la suppression de la disposition sur les prêts sans intérêt de la Loi sur le paiement anticipé des récoltes.»

Les Syndicats des Prairies, soit le Syndicat de l'Alberta, le Syndicat du blé de la Saskatchewan et le Syndicat des éleveurs du Manitoba, disent qu'ils n'appuient pas le projet de loi C-36. D'après eux, la Loi devrait être appliquée et les programmes remis en vigueur, «...y compris la disposition sur les prêts sans intérêt, pour la campagne agricole de 1989-1990. Il est essentiel que cela se fasse immédiatement».